

RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DES  
TEMPS PÉRISCOLAIRE  
MATIN

MIDIS ET SOIRS

MIRABEL—ET—BLAONS

PIÉGROS—LA—CLASTRE

2022—2023



***"La MJC-Centre social Nini  
Chaize : un espace de vie  
collective et sociale, un  
espace d'éducation  
populaire, un espace de lien  
social, de développement  
personnel, de créativité et  
d'expression."***

## 1- GÉNÉRALITÉS

**Les temps périscolaires matin, midi et soir** sont gérés par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste-Sur-Sye.

Ils ont pour but d'accueillir les enfants fréquentant le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** des 3 communes : Les Berthalais (cycle1), Piégros-La-Clastre (Cycle 2) et Mirabel-et-Blacons (cycle 3), en dehors des heures scolaires.

C'est un lieu de détente, de loisir, de repos individuel ou en groupe qui respecte le bien-être physique et affectif des enfants.

Les enfants seront accompagnés par des animateurs-trices recrutés par la MJC-centre social Nini Chaize. Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants. **Les temps périscolaires de sont pas pas une étude surveillée**, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs. Trait d'union entre l'école et la famille, les temps périscolaires sont attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective.

## 2- LIEU D'ACCUEIL

Les **temps périscolaires** sont situées aux 3 écoles du RPI Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre.

## 3- ADMISSIONS

Tous les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier **des temps périscolaires matin, midi et soir**.

**Le matin :**

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire du matin à Piégros-la-Clastre

**Le midi :**

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire du midi sur les 3 écoles.

**Le soir :**

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier des temps périscolaires aux berthalais et à Piégros-la-Clastre
- La périscolaire à Mirabel-et-blacons est réservée aux enfants des écoles de Piégros-la-Clastre (CP à CM2) et Mirabel et Blacons (CE2 à CM2).

## 4- LES HORAIRES D'OUVERTURE EN PÉRIODE SCOLAIRE

### Piégos-La-Clastre

LUNDI	7h30-8h20	12h-13h45	16h20- 18h30
MARDI	7h30-8h20	12h-13h45	16h20- 18h30
JEUDI	7h30-8h20	12h-13h45	16h20- 18h30
VENDREDI	7h30-8h20	12h-13h45	16h20- 18h30

### Berthalais

LUNDI	11h30-13h00	16h00- 17h30
MARDI	11h30-13h00	16h00- 17h30
JEUDI	11h30-13h00	16h00- 17h30
VENDREDI	11h30-13h00	16h00- 17h30

### Mirabel et Blacons

LUNDI	11h50-13h40	16h30- 18h30
MARDI	11h50-13h40	16h30- 18h30
JEUDI	11h50-13h40	16h30- 18h30
VENDREDI	11h50-13h40	16h30- 18h30

La MJC Centre Social Nini Chaize, se réserve le droit de refuser l'accès aux familles qui **ne respecteraient pas, de manière répétée les horaires de fermeture des temps périscolaires du soir.**

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés durant les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la **gendarmerie de Crest** où il conviendra de les récupérer.

## 5- LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATIONS

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et l'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement intérieur. L'adhésion à la MJC Centre Social Nini Chaize, est de 5€ par enfant pour l'année scolaire. Elle est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août (fin du cycle scolaire).

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

### **Liste des pièces à fournir pour l'inscription :**

- ➔ Fiche d'inscription à la MJC-Centre social Nini Chaize
- ➔ Fiche sanitaire et fiche d'autorisations

- ➔ Copie des vaccinations
- ➔ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- ➔ Attestation CAF ou MSA indiquant le quotient familial

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : [www.mjcninichaize.org](http://www.mjcninichaize.org).

**Les parents veilleront à nous signaler tout changement administratif en cours d'année.**

### **Réservation des places**

La capacité d'accueil est de :

- ✓ 14 enfants à Piégros-la-Clastre de 7h30 à 8h30
- ✓ 70 enfants de moins de 6 ans aux berthalais de 11h30 à 13h00
- ✓ 54 enfants de plus de 6 ans à Piégros-La-Clastre de 12h00 à 13h45
- ✓ 54 enfants de plus de 6 ans à Mirabel et Blacons de 11h50 à 13h40
- ✓ 18 enfants de plus de 6 ans et 14 enfants de moins de 6 ans à Piégros-La-Clastre de 16h20 à 18h30
- ✓ 14 enfants aux Berthalais de 16h00 à 17h30
- ✓ 18 enfants à Mirabel et Blacons de 16h30 à 18h30

Cette limite de nombre d'enfants accueillis suit les taux d'encadrement réglementaire des centres de loisirs périscolaires avec PEDT.

**Les demandes de réservations seront acceptées dans la limite des places disponibles (matin et soir)**

**Les demandes de réservation pour le périscolaire du midi se fait auprès des communes (RSI)**

**Les demandes de réservation pour le périscolaire matin et soir se font uniquement par le portail famille CONNECTHYS (voir procédure à la fin).**

- **Les demandes d'annulation** peuvent avoir lieu **jusqu'à 10 JOURS avant la date demandée (jours calendaires).** Après ce délai, et en cas d'absence de votre enfant sans raison justifiée (ex : maladie), la prestation sera dûe sur la totalité de la plage horaire.
- **Les demandes de réservations** pourront avoir lieu **jusqu'à 9 JOURS avant la date demandée (jours calendaires).** Elles seront traitées par ordre chronologique et se feront uniquement par le portail famille.

**A chaque rentrée scolaire toute inscription sera prise en compte après avoir réglé les éventuels impayés des mois précédents et présenté un dossier complet**

**IMPORTANT** : Pensez à informer vos enfants qu'ils sont inscrits à la garderie.

## 6- TARIFICATION

La tarification pour le périscolaire matin et soir s'effectue à la demi-heure en fonction du quotient familial.

Les demi-heures débutent dès l'ouverture du périscolaire matin et soir.

Toute demi-heure commencée est dûe.

TARIFS PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR BERTHALAIS / BLACONS / PIEGROS LA CLASTRE		QUOTIENT FAMILIAL				
		0 à 300	301 à 500	501 à 770	771 à 999	1000 et plus
Période scolaire	par demi-heure et par enfant	0,75 €	0,95 €	1,10 €	1,25 €	1,30 €

Le respect de l'heure de fermeture du périscolaire du soir est impératif : en cas de non-respect des horaires, une pénalité de 15€ par famille sera appliquée à chaque retard après 17h30/18h30. Le non-respect répétitif des horaires peut entraîner l'exclusion aux temps périscolaires.

## 7- RÈGLEMENTS

Le règlement se fera chaque mois selon la présence de l'enfant. Le montant à payer sera indiqué sur la facture qui sera établie. **En cours d'année, le délai de paiement est d'un mois après la réception de la facture. Le règlement se fait soit sur le portail famille (connecthys), soit à la MJC-centre social Nini Chaize (horaires d'ouverture) soit par envoi postal.**

**En cas de difficulté de règlement, il est indispensable de prendre un rendez-vous avec la direction et/ou le conseil d'administration de la MJC-centre social Nini Chaize. Après deux factures impayées, nous nous réservons le droit ne plus accepter votre-vos enfants.**

Les animateurs accepteront exclusivement les chèques. Le paiement en espèces se fera directement à la MJC-Centre social Nini Chaize.

## 8— RECOMMANDATIONS ET SANTÉ

**Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.**

### **Maladie :**

Les parents veilleront à ne pas confier **aux temps périscolaires** un enfant malade.

Aucun médicament ne sera administré sauf pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé.

En cas de maladie, les parents/représentants légaux sont prévenus pour décider avec l'animateur-riche de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'animateur-riche appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

### **Accident :**

En cas d'urgence et d'accident, l'animateur-riche suit la procédure suivante :

1 = appel aux services d'urgence (pompiers)

2 = appel aux parents/représentants légaux/personne à prévenir en cas d'urgence

3= appel à la direction de la MJC-Centre social Nini Chaize

## 9— LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

**Arrivée de l'enfant le matin :** la famille est responsable de la conduite de-s enfant-s jusqu'à l'espace intérieur du périscolaire.

**Départ de l'enfant le matin :** les enfants scolarisés à Blacons ou aux Berthalais sont accompagnés au car par un-e agent-e communal-e ; les enfants scolarisés à Piégros sont déposés dans la cours de l'école par l'animateur-riche.

**Arrivée de l'enfant le midi :** le transfert se réalise dans les cours d'école à la fin du temps scolaire avec les enseignants respectifs

**Départ de l'enfant le midi :** le transfert se réalise dans les cours d'école au début du temps scolaire avec les enseignants respectifs

### **Arrivée de l'enfant le soir :**

➤ Les enfants qui restent aux temps périscolaires sur le même lieu que leur école sont pris en charge par l'animateur-riche à la sortie de l'école.

➤ Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un-e agent-e communal-e à la sortie de l'école de Piégros et des Berthalais pour le transfert vers le car.

➤ Les enfants qui arrivent avec le car à l'école des Berthalais sont pris en charge par un-e agent-e communal-e pour le transfert du car vers l'espace périscolaire des Berthalais.

**Départ de l'enfant le soir** : seuls les parents et représentants légaux ou toute personne autorisée sur les fiches d'inscription peuvent venir récupérer les enfants.

Les animateur-rices notent dans un fichier l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant.

## 10- RÈGLES DE VIE

**L'enfant doit apporter un goûter pour le périscolaire du soir. En cas d'oubli exceptionnel, les animateurs-rices en fourniront un. Il devra être remplacé par les familles dans les plus brefs délais.**

Les individus parents / enfants / animatrices-teurs coopèrent dans l'écoute et la considération.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent (verbalement et physiquement) ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants pourra être exclu temporairement, si les tentatives d'écoutes et d'apaisement ne sont pas concluantes. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

## 11- ASSURANCE

La MJC-Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement **des temps périscolaires**.

**Nous contacter :**

MJC Centre Social Nini Chaize  
6 rue Gustave Gresse  
26400 Aouste Sur Sye  
tél : 04.75.25.14.20

**Périscolaire BERTHALAIS : 06.46.61.70.51**

**Périscolaire PIEGROS : 07.86.25.54.70**

**Périscolaire MIRABEL ET BLACONS: 07 69 41 55 85**

## PROCEDURE CONNECTHYS

Lien Internet : <https://centresocial.ninichaize.connecthys.com/login?next=%2Faccueil>

Bienvenue sur Connecthys, notre portail famille, qui vous permet d'inscrire vos enfants au centre de loisirs les mercredis en période scolaire (3-6 ans et 6-11 ans), durant les vacances (6-11 ans et 11-14 ans) et au périscolaire matin et soir à Piégros-La-Clastre et Mirabel et Blacons. Vous pouvez également effectuer des règlements en ligne (lorsque la facture a été générée).

Sur ce portail, vous pouvez en ligne faire des demandes de réservations sur les dates qui vous intéressent.

Portail Familles Connecthys

Vous trouverez ci-dessous vos codes d'accès personnels au portail famille :

Identifiant : {IDENTIFIANT\_INTERNET} Mot de passe : {MOTDEPASSE\_INTERNET}

Lors de votre première connexion à Connecthys, vous devrez personnaliser votre mot de passe (**pensez à conserver vos identifiants**).

### Fonctionnement

Les inscriptions sur Connecthys se font en 2 étapes :

1) Commencez d'abord par inscrire le membre de votre famille concerné à une activité (si c'est déjà le cas, passez directement à l'étape suivante), et attendez afin que la validation soit effective (cette étape n'est à réaliser qu'une seule fois par activité).

**Exemple : Vous souhaitez inscrire un enfant de 5 ans au centre de loisirs le mercredi 06 novembre.** Vous devez commencer par demander son inscription à l'activité "Centre de Loisirs - Mercredi 3-6 ans". Ceci se fait en cliquant sur le pavé "Activités", puis en cliquant sur "Inscrire à une activité" la personne concernée. Votre demande va alors nous être envoyée afin que nous puissions ou non la valider. La validation ne sera effective qu'après réception du mail de confirmation.

2) Vous pouvez maintenant faire vos demandes de réservations.

**Exemple :** si l'on reprend l'enfant de 5 ans de l'exemple ci-dessus, vous devez maintenant cliquer sur le pavé "Réservations". Sous le nom de l'enfant apparaîtra alors la période disponible à la réservation pour le centre de loisirs des 3-6 ans. En cliquant dessus, vous arrivez sur un calendrier sur lequel vous pouvez sélectionner les dates auxquelles vous souhaitez faire les réservations. Lorsque vous validez vos choix, la demande nous est automatiquement transmise.

3) Règlement en ligne : à partir du moment où une facture est éditée par la MJC CS Nini Chaize, il vous est maintenant possible de la payer en ligne sur le portail. Il suffit de vous rendre sur le pavé "Factures" et de suivre les instructions.



### **ATTENTION IMPORTANT :**

- **une demande de réservation faite sur Connecthys ne sera pas forcément validée.** Ceci dépendra de la disponibilité des jours demandés. Vous recevrez un e-mail qui vous listera les réservations qui ont été validées, et celles qui n'ont pas pu l'être. La demande est dans ce cas automatiquement enregistrée "en attente", et ne pourra être validée que si une place se libère (vous en serez alors informés). Les demandes de réservation faites sur Connecthys seront traitées les jours d'ouverture de l'accueil de la MJC CS (du mardi au vendredi).

- les demandes d'inscription pour les vacances se font sur le même principe que par les autres canaux de communication : les inscriptions à la semaine sont privilégiées. Les demandes qui concernent des journées seront automatiquement mises en attente, et validées si et seulement si il y a de la place la semaine qui précède la date souhaitée.

Nous espérons que ce nouveau service vous apportera toute satisfaction.

Si vous souhaitez recevoir la newsletter mensuelle de la MJC-centre social Nini Chaize, merci de vous inscrire via le site internet : <https://www.mjcninichaize.org/> (page d'accueil à droite, "Pour connaître toutes nos actus")